Envoyé en préfecture le 21/05/2026
Reçu en préfecture le 21/05/2026
Publié le
ID : 022-212201842-20260521-2026_05_11-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PLÉMY

Département des Côtes d'Armor
Arrondissement de SAINT-BRIEUC
Canton de PLAINTEL

Séance du 12 mai 2026

L'an deux mil vingt-six, le douze mai à 19 heures 30 minutes, le Conseil municipal de la commune de PLÉMY, régulièrement convoqué le cinq mai deux mil vingt-six, s'est réuni.

Étaient présents :

CADIN Laurent
FRANÇAIS Nadège
FRÉVILLE Jean-François
HAMELIN Jean-Paul
JAN Sabine
LE MERCIER Pierrick
LEMPEREUR Stéphanie
LEFFONDRÉ Isabelle
MARTIN Fabrice
OLIVIERO Nathalie
RAT Cédric
RAULT Thérèse
RICHARD Michel
SWIADKIEWICZ Thomas
TARDIVEL Amandine
VUILLAUME Quentin

Nombre de membres en exercice : 19 **Nombre présents :** 16

Absentes excusées : HUET Solvec (Donne pouvoir à Nadège FRANÇAIS), Marielle DREZEN-LAURGEAU (Donne pouvoir à Jean-François FRÉVILLE) Christophe BA (Donne pouvoir à Michel RICHARD).

Secrétaire : Thérèse RAULT

2026-05-11 : FIXATION DU JOUR ET DE L'HEURE DU CONSEIL MUNICIPAL
7.1 – DIVERS

Michel RICHARD, Le Maire, propose de fixer le jour et l'heure du conseil municipal afin d'assurer le bon fonctionnement de l'assemblée délibérante ;

- **Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à la majorité (14 voix pour, 5 voix contre Jean-François FRÉVILLE, Isabelle LEFFONDRÉ, Cédric RAT, Marielle DREZEN-LAURGEAU, Fabrice MARTIN).**
- de fixer les séances ordinaires, les lundis à 19h00, sauf convocation exceptionnelle ou d'urgence.
- que les convocations seront adressées aux conseillers municipaux dans les conditions et délais prévus par les dispositions légales et réglementaires en vigueur.
- Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 21/05/2026
Reçu en préfecture le 21/05/2026
Publié le
ID : 022-212201842-20260521-2026_05_11-DE

Fait et délibéré, les jours, mois et ans susdits,
Le Maire, Michel RICHARD

MAIRIE DE PLEMY
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
(Côtes-d'Armor)

Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la réception

en Préfecture le 21 mai 2026
et de la publication le 21 mai 2026
Le Maire, Michel RICHARD

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
(Côtes-d'Armor)